



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-5-6-2

Séance du vendredi 15 mai 2020

### MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE :**

M. ADRIAN.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2017-5-6-4 du 12 mai 2017 relative à l'attribution d'une aide de 16 535,38 € à la commune de MITZACH,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 10 janvier et 20 mars 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN,

- Accorder aux 4 porteurs listés dans le tableau annexé à la délibération, une subvention dont le montant global s'élève à 46 804 € (34 811 € en investissement et 11 993 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe. Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- Autoriser une prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 du délai de validité de la subvention afférente au dossier d'amélioration pastorale de la commune de MITZACH (dossier Progos GPL04167), d'un montant de 16 535,38 € et approuvée en Commission Permanente le 12 mai 2017 (n° CP 2017-5-6-4).

Ne participent ni au débat ni au vote :

- M. BIHL en sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes de RIBEAUVILLE
- Mme MEHLEN-VETTER, M. HAGENBACH, Mme MILLION et M. COUCHOT en leur qualité de vice-présidents de la M2A
- Mme JENN, M. MUNCK, Mme RAPP, M. TRIMAILLE et Mme VALLAT en leur qualité de délégués de la M2A,
- Mme MARTIN en sa qualité de vice-présidente de la communauté de Communes de MUNSTER.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité